

PROJET D'ACCORD CANADA-URSS SUR LES PÊCHES

Le ministre des Pêches et des Forêts, M. Jack Davis, a annoncé récemment qu'un projet d'accord de deux ans entre le Canada et l'URSS sera définitivement mis au point à Moscou sous peu.

Selon cet accord, la flottille de pêche soviétique quitterait le secteur du Big Bank qui se trouve sur le plateau continental, sur la Côte ouest de l'île Vancouver. En contre-partie, elle aurait des privilèges d'escale et un secteur de pêche dans les eaux territoriales, au large de l'archipel de la Reine-Charlotte, mais au-delà du plateau continental.

L'accord est intervenu à la suite de quatre semaines de négociations à Ottawa, entre les représentants soviétiques et les officiels canadiens dirigés par le sous-ministre des Pêches et des Forêts, M. A.W.H. Needler.

Des représentants de tous les groupes de pêche de la Côte ouest ont assisté aux négociations comme conseillers et observateurs. Ils ont approuvé les accords provisoires.

M. Davis a précisé que la flottille soviétique cessera volontairement de pêcher sur le Big Bank où le saumon et le hareng passent en grandes quantités. En retour, elle sera autorisée à pêcher dans une zone de dimensions comparables en-deçà de la limite des douze milles, au large de l'archipel de la Reine-Charlotte. Les Canadiens n'ont jamais beaucoup pratiqué la pêche dans cette zone.

L'avantage le plus important accordé à la flottille soviétique est la réouverture du port de Vancouver à ses bateaux de ravitaillement. Ce privilège avait été supprimé en mars 1970, et l'URSS avait demandé plus tard qu'une conférence ait lieu pour discuter ce point.

A la suite d'une série de collisions entre des chalutiers soviétiques et des bateaux canadiens à lignes traînantes pour la pêche du saumon, le Canada avait protesté énergiquement. Les autorités soviétiques avaient accepté de traiter de ce problème au cours des discussions.

M. Davis a dit que la délégation soviétique avait manifesté de l'intérêt en faveur d'un échange de renseignements sur les recherches. L'accord bilatéral envisagé prévoit ces échanges. On insistera surtout sur les études portant sur les populations dont l'aire se trouve au-delà des eaux côtières de la Colombie-Britannique.

LA MODE MANITOBAINE EN VEDETTE

"Mode 1970" une revue de mode choc, éblouissante, donnant un avant-goût des styles d'automne et d'hiver, fut présentée à Winnipeg en juillet dernier par l'Institut de mode du Manitoba.

Conçue de façon à donner aux personnes présentes une juste idée de la qualité et de la variété des vêtements produits par les firmes manitobaines, la

revue comprenait une production musicale réalisée par Lionel Shenken, de Montréal (réalisateur de la revue de mode Expo 1970, au Japon). On présenta, dans le cadre de cette revue, des modes pour hommes, dames et enfants comprenant des vêtements de sport, de pluie et d'extérieur confectionnés par 21 firmes du Manitoba.

L'Institut de mode du Manitoba a été créé tôt cette année à la demande pressante de plusieurs industries de la province.

L'industrie du vêtement, comptant 7,000 employés, est le deuxième plus gros employeur de la province. Versant plus de 30 millions de dollars en salaires, elle procure indirectement un apport d'environ 200 millions à l'économie.

Comme l'on s'attend à une accélération de la production et à une diversification des produits, un des buts principaux de l'Institut doit être d'attirer des travailleurs, particulièrement des jeunes désireux de faire carrière dans ce domaine. L'industrie de la mode prétend que la moyenne des salaires qu'elle verse à son personnel compétent est plus élevée que celle que consentent plusieurs autres types d'industries qui exigent un personnel aussi compétent et et aussi talentueux.

Bien qu'elle produise moins de 5 p. 100 du total canadien, l'industrie manitobaine du vêtement exporte 30 p. 100 de tous les vêtements exportés par le Canada. A cause de leur grand éloignement des sources d'approvisionnement et des principaux marchés, les manufacturiers de l'Ouest sont habitués à créer leurs propres modèles et à prévoir les livraisons douze mois à l'avance. Cette expérience a procuré aux manufacturiers du Manitoba un avantage sur leurs concurrents de l'Est, face aux marchés d'exportation; les manufacturiers de l'Est sont en effet généralement situés plus près des principaux fournisseurs et des consommateurs et trouvent plus facile de faire concurrence sur le marché canadien.

NAISSANCES, MARIAGES ET DÉCÈS

Les bureaux provinciaux ont enregistré 32,525 naissances en septembre; le taux de natalité est donc de 18.5 pour 1,000 habitants. Le total cumulatif des neuf mois (278,463) est de 0.5% inférieur à celui de la période correspondante de l'année dernière, bien que la moitié des provinces aient connu des augmentations.

Les 13,013 décès enregistrés en septembre établissent à 117,640 le nombre total inscrit au cours des trois premiers trimestres de 1970; ce nombre représente une augmentation de 1% par rapport à la même période l'année dernière. Le taux de mortalité a été en septembre de 7.4 pour 1,000 habitants.

Les bureaux provinciaux ont enregistré 21,905 mariages en septembre, soit 12.5 pour 1,000 habitants. Le nombre total de 137,875 mariages pour la période de janvier à septembre est de 1.5% supérieur à celui des mêmes mois de 1969.